



Héritage familial

Par Laurent34

Bonjour,
Voici plus de dix ans que le frère de mon père est décédé, sans enfant ni d'épouse.
Depuis, nous attendons un signe du notaire car seul ses frères, dont mon père, peuvent prétendre à l'héritage de sa propriété.
Est-ce normal que le temps soit si long?
Merci de votre réponse.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

10 ans sont sans doute explicables par des éléments que nous ne connaissons pas sur ce forum.
Connaissez vous le notaire ?
Mais vous pouvez voir un avocat en droit des succession, ou prendre votre propre notaire.

Par carlitto

Marck ESP, Administrateur

CGU Legavox:"Il est formellement interdit d'incriminer une société, une profession et toute personne morale ou physique"... Donc fustiger un autre membre peut entraîner un effacement.

Qu'en est-il de certains propos dévalorisants tenus par des bénévoles vis-à-vis des internautes qui s'expriment sur ce forum ?

Par ESP

Non toléré, bien entendu, mais à vérifier.
Merci de ne pas utiliser le sujet d'un autre visiteur et me contacter par M.P en me donnant des précisions, SVP

Par Isadore

Bonjour,

Et en dix ans, aucun des héritiers n'a contacté le notaire pour prendre des nouvelles ? Qui a chargé ce notaire du traitement de la succession ?

Par Rambotte

Bonjour.
Aucun notaire ne s'auto-saisit d'une succession.
Si après le décès de votre oncle, personne ne fait rien, il ne se passe rien. C'est aux héritiers de mandater un notaire pour qu'il traite la succession.
Ici, on a l'impression que les héritiers attendent qu'un notaire les contacte spontanément. Mais aucun notaire ne les contactera...
Et en plus de 10 ans, les héritiers ont tacitement renoncé à la succession.

Par ESP

CARLITTO,

Si vous cherchez ce sujet, il est toujours ici.

[url=https://www.forum-juridique.net/autres/c-p-e-s-e-d-astreinte-toutes-les-nuits-t37890.html]https://www.forum-juridique.net/autres/c-p-e-s-e-d-astreinte-toutes-les-nuits-t37890.html[/url]